Val-de-Ruz Officiel

Editorial

Val-de-Ruz se réserve le temps de la réflexion

Avec l'instauration d'une zone réservée, la réalisation du nouveau plan d'aménagement local de la Commune de Val-de-Ruz devient tangible.

Ce n'est un secret pour personne, tirer un trait définitif sur les 15 anciens plans d'aménagement, parfois caducs, et aboutir à des règles claires et cohérentes est l'un des enjeux de notre jeune Commune. S'y greffe la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, acceptée le 3 mars 2013 en votation populaire (avec une majorité de 63,62% à Val-de-Ruz), aux termes de laquelle 10,5 hectares de zones d'habitation doivent être abandonnés sur notre territoire.

L'étude d'un nouveau plan d'aménagement est un travail fin et délicat, un véritable exercice de patience dont la durée est estimée à trois bonnes années. Il est clair que dans ce laps de temps, il faut éviter que la construction d'un nouveau bâtiment ne rende impossible le projet. Pour donner un exemple, dans un secteur destiné à devenir une zone d'activités économiques, la construction d'une habitation individuelle pendant la période d'étude ferait capoter toute l'opération. C'est ce genre de cas de figure que doit prévenir l'instauration de la zone réservée.

Les parcelles concernées par la zone réservée doivent faire l'objet d'une étude approfondie. Si toutes ne changeront pas de zone d'affectation à l'issue du processus, loin s'en faut, il est indiscutable qu'elles constituent des candidates de premier choix. Toutefois, il serait plus qu'hasardeux de se lancer aujourd'hui dans le jeu des pronostics.

Le projet de plan d'aménagement local doit apporter beaucoup à notre Commune; les blocages que certains villages connaissent depuis de trop nombreuses années appartiendront enfin au passé. Cela ne se fait pas sans une forte dose de patience, gage d'un climat de sérénité. L'avenir de la Commune de Val-de-Ruz en vaut la peine.

Roby Tschopp, conseiller communal

Mise au concours

Pour le 1er janvier 2019:
- 1 poste de concierge d'immeuble (H/F) pour le Complexe éducatif et sportif de La Fontenelle à Cernier à 80%.

Pour le 1er février 2019:
- 1 poste de concierge polyvalent (H/F) pour le Centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane et le cantonnement militaire STPA, à 100%.

Pour août 2019:
- 3 places d'apprentissage d'assistant socio-éducatif (H/F);
- 2 places d'apprentissage d'employé de commerce (H/F).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

Les franges urbaines à Val-de-Ruz Expo

La Commune sera présente lors de Val-de-Ruz Expo à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin du 15 au 18 novembre 2018. Elle se réjouit de vous accueillir à son stand situé au 1er étage. Pour cette édition, l'accent est mis sur les mesures de franges urbaines, sur la préservation et la régénération des vergers ou encore sur la valorisation des fruits qui en sont issus.

Les Autorités, le Parc régional Chasseral et la Coopérative de la Bor se réjouissent de partager un moment convivial et le verre de l'amitié. Photos géantes, vidéo, documentation et dégustation de jus de pommes divers animeront le stand.

Au plaisir de vous rencontrer!

Bibliothèques publiques de Val-de-Ruz

Aux prestations du Bibliobus s'ajoutent celles des deux bibliothèques fixes de la Commune:

Fontainemelon, pavillon scolaire, rue de Bellevue 3
- bibliothèque des jeunes, lundi et jeudi de 15h00 à 17h30;
- bibliothèque publique, lundi de 19h00 à 21h00 et jeudi de 13h30 à 15h30.

Les Geneveys-sur-Coffrane, collège, rue de la Rinche 10
- bibliothèque des jeunes, jeudi de 15h15 à 17h00;
- bibliothèque publique, jeudi de 19h00 à 20h00.

Les bibliothèques sont fermées pendant les vacances scolaires, autres congés scolaires et jours fériés.

Détails et horaires du Bibliobus sur le site internet communal.

Abonnement piscines communales

Offrez-vous ou offrez un cadeau de Noël original et utile. Cet abonnement permet à son bénéficiaire de se rendre, durant l'année 2019 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales intérieures et extérieures. Le formulaire de commande est disponible sur le site internet communal. Pour tout renseignement: 032 886 56 33 ou *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

Une nouvelle formule appréciée

La journée des aînés «nouvelle formule» s'est déroulée le 17 octobre dernier à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

Malgré la situation économique délicate, il tenait à cœur des Autorités de la Commune de pouvoir maintenir les traditionnelles rencontres d'automne pour ses aînés. Pour cette édition 2018, elles ont proposé un thé dansant accompagné d'une collation concoctée par le «groupe apéro» des Dames paysannes du Val-de-Ruz.

Après une brève partie officielle, les nombreux convives se sont rapidement appropriés l'après-midi en contribuant à l'animation et en investissant la piste de danse au son du groupe champêtre les Lach Vagabunden.

C'est le sourire aux lèvres que les invités ont quitté les lieux aux alentours de 18h00. Les retours plus que positifs des participants quant à cette nouvelle formule, qui a fait salle comble, n'ont pu que réjouir les organisateurs.

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS

Abonnements avec photo	Tarifs Val-de-Ruz		Nombre Val-de-Ruz	Tarifs hors Val-de-Ruz		Nombre hors Val-de-Ruz
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00	~~CHF 105.00~~		CHF 115.00	~~CHF 125.00~~	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00	~~CHF 85.00~~		CHF 90.00	~~CHF 95.00~~	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00	~~CHF 55.00~~		CHF 55.00	~~CHF 60.00~~	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00	~~CHF 80.00~~		CHF 85.00	~~CHF 90.00~~	
Abonnement familial de saison :						
• 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00	~~CHF 125.00~~		CHF 140.00	~~CHF 160.00~~	
• 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00	~~CHF 150.00~~		CHF 170.00	~~CHF 190.00~~	
• 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00	~~CHF 200.00~~		CHF 210.00	~~CHF 220.00~~	
• 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00	~~CHF 220.00~~		CHF 230.00	~~CHF 240.00~~	
• 3e enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00	(inchangé)		CHF 20.00	~~CHF 25.00~~	

COORDONNEES POUR FACTURATION

Nom :	Prénom :
Adresse :	Localité :
N° de tél. :	E-mail :

Ces abonnements permettent aux bénéficiaires de se rendre, dès réception de ceux-ci, durant l'année 2019 et selon les heures d'ouverture, dans les piscines communales situées à Cernier (La Fontenelle), aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif) et à Engollon (piscine extérieure). Ils sont établis par l'administration communale et sont envoyés par courrier postal. Une photo au format carte d'identité doit impérativement être jointe au bulletin de commande en indiquant les nom, prénom et date de naissance.

Délai de commande et validité de l'offre : 9 décembre 2018

Commandes à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch* ou par courrier à Commune de Val-de-Ruz, administration des sports-loisirs-culture, Epervier 6, 2053 Cernier.

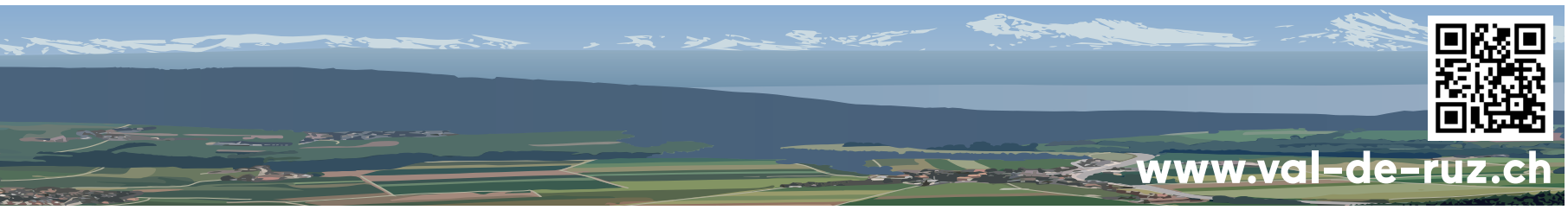

Cartes journalières CFF

Au vu du succès de la vente des cartes CFF ces dernières années, la Commune mettra à disposition de sa population l'année prochaine six jeux de cartes journalières au prix inchangé de CHF 43 l'unité. La carte journalière donne droit à un nombre illimité de courses en 2e classe sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général.

Les disponibilités sont consultables sur le site internet communal et les réservations s'effectuent par téléphone auprès du contrôle des habitants au 032 886 56 23.

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le **jeudi 6 décembre 2018** de 19h00 à 21h00 à l'Hôtel de Commune, à Dombresson.

La population est invitée à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions à l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz. Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.

Cartes d'identité

A l'approche des vacances de Noël, nous vous invitons à contrôler la validité des documents d'identité afin d'effectuer votre commande suffisamment tôt, le délai officiel de délivrance étant de dix jours ouvrables.

Il est indispensable que chaque personne pour laquelle une demande doit être établie soit présente et munie d'une photographie récente.

Pour les enfants mineurs de parents qui ne sont pas mariés ensemble, il faut également tenir compte des situations suivantes avant de se présenter au contrôle des habitants:

- deux parents titulaires de l'autorité parentale conjointe et vivant dans le même ménage ➔ un seul parent peut effectuer la demande, l'accord de l'autre étant implicite;

- parents divorcés ➔ le détenteur de l'autorité parentale doit se munir du jugement prouvant qu'il est détenteur de l'autorité parentale exclusive;

- deux parents titulaires de l'autorité parentale conjointe, mais ne vivant pas dans le même ménage ➔ le parent effectuant la demande de document d'identité doit être porteur d'une procuration du parent absent, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de ce dernier.

Le contrôle des habitants est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au 032 886 56 23 ou à *cdh.val-de-ruz@ne.ch*.

Pavoisement

Le 27 novembre 2011, la population vaudruzienne votait majoritairement en faveur de la fusion. Afin de marquer cette date symbolique, des drapeaux flotteront sur les maisons de Commune à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane à la fin du mois et le Conseil communal invite la population à faire de même en affichant les armoiries de Val-de-Ruz.

Pour rappel, le pavoisement consiste en la pose de trois drapeaux (Commune de Val-de-Ruz, Etat de Neuchâtel et Confédération) trois jours avant et trois jours après la date concernée.

Sapins de Noël

L'administration des forêts organise une vente de sapins de Noël le **samedi 15 décembre 2018** à Boudevilliers, en dessous du hangar communal.

Réservez dores et déjà cette date, les détails seront communiqués dans la prochaine édition.